

COMMUNE DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS ESSENTIELLES BUDGET PRIMITIF STATION-SERVICE 2024

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, universalité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le Budget a été voté par le Conseil Municipal le 05 avril 2024.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses Fonctionnement

	PREVISIONS	
	2023	2024
022 - Dépenses imprévues	9 405.08	9 000.00
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	256 432.00	255 373.35
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	239 482.00	230 369.00
6037 - Var. stocks marchandises (Valeur du carburant en cuve au 01.01.N)	15 982.00	9 869.00
6061- Fourniture non stockés	500.00	500.00
607 - Achats des carburants	223 000.00	220 000.00
61 - SERVICES EXTÉRIEURS (Maintenance, assurances, logiciel, ...)	15 650.00	23 504.35
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS (Frais commissions bancaires)	1 000.00	1 200.00
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	300.00	300.00
65 – Autres charges Créances admises en non valeur (LA ROSSA)	8 915.00	0.00
TOTAUX	274 752.08	264 373.35

Recettes Fonctionnement

	PREVISIONS	
	2023	2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	21 337.08	26 373.35
70 - VENTES PRODUITS (carburants)	225 500.00	228 000.00
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.00	0.00
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS (Subv Communale)	10 915.00	0.00
013 - ATTÉNUATION DES CHARGES	17 000.00	10 000.00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (Valeur du carburant en cuve au 31.12.N)	17 000.00	10 000.00
TOTAUX	274 752.08	264 373.35

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Ce budget n'a pas de section d'investissement.

- a) Les dépenses d'investissement : NEANT
- b) Les recettes d'investissement : NEANT

III – LA DETTE :

Ce budget n'a pas d'emprunt.

IV – LE PERSONNEL :

Ce service fonctionne avec le personnel rémunéré par le Budget Communal.

Pas de transfert de charge.